



**ETAT LIQUIDATIF POUR LA GRATIFICATION DE STAGE D'UN ETUDIANT
AU COURS DU MOIS DE :**

**A REMPLIR PAR LE TUTEUR DE STAGE ET A REMETTRE A LA DRRH
IATSS**

(contact : drh-iatoss@univ-montp3.fr)

Rappel : La gratification est due à compter du 1^{er} jour de stage et fait l'objet d'un paiement mensuel.

- Pour un temps plein (dans la limite de 154 heures mensuelles) la gratification est égale au montant maximum soit 554.40 euros.
- Pour un temps partiel, le calcul se fera selon la formule suivante :
15% x plafond horaire de la sécurité sociale x nombre d'heures effectives sur la:
15% x 24€ x nombre d'heures effectives.

1. Nom et prénom du stagiaire : _____

2. Service : _____

3. Date de début et de fin de stage : _____

4. Nombre d'heures effectuées sur la période :

Nombre d'heures effectuées (joindre le relevé d'heures signé par le tuteur) : _____

5. Montant des avantages en nature et en espèces, le cas échéant :

Nom du stagiaire :

Mois de :

Nature de la dépense	Montant	Centre financier	Centre de coût	Éléments O.T.P	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel	Fonds
Gratification de stage					6211		
Remboursement transport					6211		

CADRE RESERVE AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Le stagiaire perçoit-il une rémunération de l'université Paul-Valéry Montpellier au cours de la période de stage gratifiée (barrer la mention inutile) : **Oui** (à préciser) – **Non**

Signature du responsable :

Date :

ATTESTATION DU SERVICE FAIT

Fait à Montpellier, le

Signature du stagiaire

Signature du tuteur de stage de l'université

Signature du responsable des crédits

Signature du Directeur Général des Services